

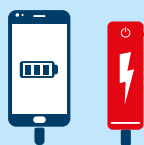
INTERDIT DANS LES BAGAGES ENREGISTRÉS

TRANSPORT DES BATTERIES SEULES DANS LE BAGAGE À MAIN

EN POCHE



Batteries individuelles au lithium



Chargeurs mobiles



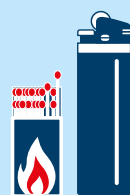
Batteries d'appareils photo individuelles au lithium



Batteries d'ordinateurs portables individuelles



Cigarettes électroniques



Allumettes ou briquet



TRANSPORT DES AIDES ÉLECTRIQUES À LA MOBILITÉ: Si vous procédez à l'enregistrement dans une aide électrique à la mobilité, vous devez la déclarer à l'agent du comptoir d'enregistrement.

INTERDIT DANS LES BAGAGES À MAIN ET LES BAGAGES ENREGISTRÉS



Liquides dangereux



Bouteilles de gaz



Briquets



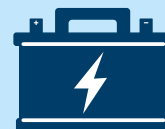
Aérosols



Objets magnétiques



Articles explosifs



Batteries



Inflammable



Comburant



Gaz sous pression



Dangereux pour l'environnement



Très toxique



Corrosif



Explosif

Droits des passagers - Règlement (CE) n° 261/2004, article 14(1)

Si vous êtes refusé à l'embarquement ou si votre vol est annulé ou retardé d'au moins deux heures, demandez au comptoir d'enregistrement ou à la porte d'embarquement le texte énonçant vos droits, notamment en matière d'indemnisation et d'assistance.

EN CAS DE DOUTE,
POSEZ LA
QUESTION